

FICHE D'INSCRIPTION

SAISON 2026.27

TARIFS Inscription possible en cours d'année calculée au prorata des cours restants dans la formule choisie (déduction également des cours Découverte le cas échéant)

ABONNEMENT À L'ANNÉE

NORMAL

1 cours par sem. ¹	405 € ² soit 12 € / cours
2 cours par sem. ¹	680 € ² soit 10 € / cours
Formule illimitée* ¹	867 € ² soit - de 8,50 € / cours

ÉTUDIANT de - de 27 ans (sur justificatif)

1 cours par sem. ¹	375 € ² soit 11 € / cours
2 cours par sem. ¹	580 € ² soit 8,50 € / cours
Formule illimitée* ¹	730 € ² soit - de 7 € / cours

ABONNEMENT AU TRIMESTRE

1^{ER} TRIMESTRE 4 mois

	PLEIN	RÉDUIT ³
1 cours par sem. ¹	217 €	168 €
2 cours par sem. ¹	336 €	280 €
3 cours par sem. ¹	420 €	357 €

2ND ou 3^È TRIMESTRE

	PLEIN	RÉDUIT ³
1 cours par sem. ¹	155 €	120 €
2 cours par sem. ¹	240 €	200 €
3 cours par sem. ¹	300 €	255 €

LE PETIT + DES ABONNEMENTS : L'ACCÈS À NOS ZOOMS ET REPLAYS INCLUS !

À LA SÉANCE / LE COURS

	PLEIN	RÉDUIT ³
au choix, selon places dispo.	20 €	17 €

CARTE 10 SÉANCES

Valable 4 mois : 180 €

Les frais d'inscription sont obligatoires : ils sont de 20 € pour l'année.

* Formule illimitée : dès 3 cours par semaine.

1 : les cours non pris sont rattrapables dans la période de l'abonnement choisi en fonction des places disponibles sur nos 21 cours hebdomadaires.

2 : possibilité de payer en 1, 2 ou 3 fois.

3 : tarif réduit pour les demandeurs d'emploi, les intermittents du spectacle et les étudiants (sur justificatif).

INFORMATIONS :

- la salle est accessible 15 min avant le début de la séance
- présence à l'heure exigée : votre place ne sera pas garantie en cas de retard
- IMPORTANT ! Apportez une grande serviette ou votre tapis
- les cours sont accessibles uniquement sur pré-inscription (même pour les cours Découverte)



NOM : Prénom :

Tél. portable : Tél. bureau :

Mail écrit en capitales :

Cours choisis - jour(s), horaire(s) - voir au dos :

IMPORTANT : les frais d'inscription (obligatoires) de 20 € sont à ajouter au 1^{er} versement selon la formule choisie.

Les abonnements à l'année peuvent être payés en 1 fois (par virement - nous demander les modalités -, par chèque ou en espèces) ou en 3 fois (par chèques uniquement).

Les abonnements au trimestre, à la séance ou la carte de 10 séances sont payables en 1 fois uniquement.

Abonnement : ☐ inscription annuelle ☐ paiement en 1 fois : ☐ virement ☐ chèque n° ☐ espèces
☐ paiement en 3 fois (n° des chèques :)

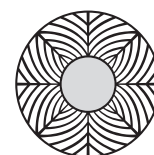
☐ au trimestre : ☐ inscription 1^{er} trimestre : ☐ virement ☐ chèque n° ☐ espèces
☐ inscription 2^e trimestre : ☐ virement ☐ chèque n° ☐ espèces
☐ inscription 3^e trimestre : ☐ virement ☐ chèque n° ☐ espèces

☐ à la séance / le cours : ☐ chèque n° ☐ espèces
payable sur place lors du cours, selon places disponibles

☐ Carte 10 séances : ☐ virement ☐ chèque n° ☐ espèces

Je m'abonne à Actem Yoga, je certifie avoir pris connaissance des conditions générales au dos et j'accepte d'être contacté par mail.

Date et signature



ACTEM
CENTRE DE YOGA

31 rue du Vieux
Marché aux Vins
Strasbourg
03 88 32 93 81
info@actem-yoga.com

hatha-yoga-
strasbourg.com



REPRISE
DES COURS
LUNDI 31 AOÛT 26

CONDITIONS GÉNÉRALES

Je, soussigné(e),
abonné à Actem Yoga pour la saison 2026-2027, à l'année ou trimestre (rayer la mention inutile),
mail portable prends note que :

- l'abonnement annuel est un engagement du mois de septembre au mois de juin.

En cas d'arrivée en cours d'année ou après votre offre Découverte, le montant est calculé au prorata du nombre de cours restant à prendre : le paiement peut être effectué sur 1, 2 ou 3 versements¹ ;

- à raison d'un abonnement pour 1 cours par semaine, les tarifs sont calculés :

- à l'année, soit 34 cours (hors vacances scolaires),

- au trimestre, soit 14 cours au 1^{er} trimestre et 10 cours pour les deux trimestres suivants ;

- les modifications d'abonnement de plusieurs cours par semaine à un seul cours par semaine ne sont pas possibles en cours d'année ;

- les abonnements sont nominatifs et ne peuvent être partagés ;

- les abonnements et les forfaits une fois utilisés ou entamés ne sont pas remboursables² ;

- il n'y a pas de cours hebdomadaires pendant les périodes des congés scolaires.

Les congés scolaires sont ceux fixés pour l'Académie de STRASBOURG. Des stages, hors abonnement, peuvent être proposés pendant les vacances et sur des week-ends³ ;

- les cours sont assurés par les professeurs réguliers d'Actem Yoga qui sont susceptibles d'être remplacés ponctuellement ;

- Actem Yoga n'est pas responsable des objets de valeur ou autres, perdus ou égarés sur les lieux des cours ;

- les élèves s'engagent à prendre soin du matériel qui leur est confié (tapis, coussins ..), à maintenir propres les lieux, à ne pas fumer et à éteindre les téléphones portables durant les cours ;

- les élèves doivent prendre soin d'être couvert par une compagnie d'assurance personnelle (responsabilité civile) ;

- la responsabilité des animateurs ne pourra être engagée en aucun cas pour tout préjudice corporel ou matériel ;

En cas d'évènements tels qu'un état d'urgence sanitaire pris par une décision législative ou réglementaire s'imposant à ACTEM :

- le planning est susceptible d'être modifié ;

- le nombre d'élèves par cours autorisé sur place peut être modifié ;

- en cas de confinement ou si tous les élèves ne peuvent être normalement accueillis, des supports media seront mis en place afin de pallier l'absence de cours en présentiel. Il pourra s'agir de cours en direct à distance en visioconférence (Zoom) et replays, de cours audio/ou vidéos ;

- ces moyens médias vous seront personnels et ne pourront être partagés ou diffusés, par quelque moyen que ce soit ;

- en cas de protocole sanitaire mis en place pour l'accès au lieu, chacun devra s'y conformer (port masque, distanciation...)

J'ai pris connaissance de ces présentes conditions générales d'inscription et je les accepte.

Fait à Le Signature

¹ Les règlements des abonnements sur plusieurs versements constituent des facilités de paiements et ne correspondent pas à des périodes d'abonnements.

² Aucune suspension d'abonnement ne pourra être accordée. Les cours manqués pour raisons médicales de longue durée ouvrent droit à un avoir utilisable sur une prochaine inscription si :

- il s'agit d'un arrêt de longue durée (plus de deux mois) et justifiable par un certificat médical du médecin traitant portant la mention « inapte à la pratique du yoga » uniquement ;

- pour tout arrêt de moins de deux mois, les cours manqués pourront être rattrapés dans la période de l'abonnement choisi ;

- autre cas, nous contacter.

³ Dans le cas où Actem Yoga fait appel à des intervenants extérieurs engagés pour un stage ou une formation, prendre note que les stages sont dûs en totalité au moment de l'inscription.